

C.I.J.

Communiqué 50/31
Non officiel

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis officieusement à la disposition de la presse :

La Cour tiendra une audience publique le lundi 17 juillet 1950, à 10 heures 30, au cours de laquelle lecture sera donnée de son avis consultatif dans la deuxième phase de l'affaire concernant l'interprétation de certaines clauses des Traités de paix conclus avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie.

La Haye, le 13 juillet 1950.
